



Appareils connectés : souriez, vous êtes sur écoute

Téles, montres, agents IA. Tous les objets tech du quotidien laissent traîner une oreille indiscreète. Et si l'on décide individuellement de faire une croix sur notre vie privée, rien ne nous donne le droit de choisir pour notre entourage, assure l'Autorité belge de protection des données.

THOMAS CASAVECCHIA

A lors que les prix des appareils technologiques s'envolent ces derniers mois, la catégorie des TV reste étonnamment bon marché. Aujourd'hui, vous pouvez en effet vous offrir un téléviseur en ultra haute définition de très bonne qualité dans tous les magasins spécialisés, pour une somme relativement modique. Seules les diagonales démesurées et les résolutions excentriques peuvent faire s'envoler la facture.

Si les écrans restent si abordables, comparés aux smartphones et autres ordinateurs, c'est parce que, depuis quelques années, les constructeurs de TV gagnent moins d'argent en vendant leurs produits aux ménages qu'en monnayant, à des partenaires, les données récoltées dans les salons où trônent leurs appareils.

On connaissait la pratique de l'Automatic Content Recognition (ACR), même si la fonctionnalité est rarement mise en avant par l'industrie, comme peuvent l'être les normes 4K, HDR ou Dolby. Ce manque de publicité n'est guère étonnant : cette option ne sert qu'à espionner, en permanence, pour le compte du fabricant, les images qu'affiche l'écran et l'audio que crachent les haut-parleurs ou la barre de son. Dès que le téléviseur est allumé, l'ACR, réalise des captures d'écran et enregistre le son. Ces empreintes sont envoyées sur un serveur pour être comparées à une base de données. *In fine*, le « service » parvient à déterminer, très précisément, ce que l'on regarde. Une sorte de « Shazam » qui informe les fabricants de nos habitudes de consommation médiatique. Même lorsqu'elle n'est pas connectée à Internet, la télé continue d'enregistrer tout ce qu'elle diffuse et tout ce qu'elle entend. Patiemment, elle attend d'être rebranchée au réseau pour envoyer toutes ces informations sur les serveurs du constructeur.

On ne savait pas, par contre, jusqu'à il

y a peu que, non contents de s'intéresser à ce que l'on regarde, les fabricants suivent aussi, de très près, ce qui se dit dans nos salons.

La TV continue d'écouter

Récemment, la chaîne YouTube Gamers Nexus, spécialisée dans l'analyse de matériel informatique, a démontré, dans une vidéo de deux heures et quart, comment les téléviseurs LG enregistrent l'audio de manière bien plus longue qu'on ne pourrait le croire.

Pour peu que l'on ait fait le choix d'activer l'assistant vocal de la télévision pour rechercher des applications ou des contenus, les micros de l'appareil écoutent en permanence afin d'identifier le mot-clé qui les réveille. Or, après une requête, les micros de la TV poursuivent l'enregistrement tant qu'ils n'ont pas repéré plus de 15 secondes de silence. Si une voix est perçue dans l'intervalle, elle est considérée comme faisant partie de l'interaction et l'appareil continue donc d'écouter jusqu'à détecter un blanc assez long.

En réponse à la vidéo, le constructeur coréen a publié un communiqué, assurant que ses télévisions « n'enregistrent pas en permanence ». Ouf !

Ces micros indiscrets ne se trouvent pas que dans les télévisions. Ils équipent depuis longtemps les enceintes connectées. Et ils s'apprentent à devenir toujours plus omniprésents à mesure que vont débarquer les assistants IA embarqués dans divers objets du quotidien. On les retrouve, par exemple, dans les dernières lunettes de Meta.

Depuis 2021, la maison mère de Facebook, WhatsApp et Instagram commercialise, en effet, des binocles connectées munies de micros et de caméras. Ces derniers mois, la société doit cependant faire face aux polémiques qui frappent ses « lunettes de pervers », ses appareils, équipés de caméras très discrètes étant notamment utilisées par toutes sortes d'influenceurs masculinistes spécialisés dans le harcèlement de rue. Le groupe a donc décidé de proposer un nouveau modèle dépourvu de capteurs vidéo, mais toujours équipé de micros. L'objectif étant de pouvoir convoquer par la voix à tout moment un assistant virtuel IA.

Une responsabilité déportée sur les utilisateurs

« Le fait de disposer d'un assistant peut intéresser le public », admet Alexandra Jaspar, directrice du Service d'Autorisation et d'Avis de l'Autorité de Protection des Données. « On reçoit tous des coups de téléphone à des moments où l'on est occupé, peu concentré. Disposer d'un assistant virtuel qui prend des notes, résume... Evidemment, cela peut avoir de

l'attrait. »

En contrepartie, il n'est pas rare que le constructeur récolte une masse importante de données, les exploite, et, parfois, les revende. Mais si l'utilisateur de ces machines accepte, un peu rapidement, que ces informations soient ainsi utilisées, il n'en va pas forcément de même pour son entourage, exposé sans avoir rien demandé. « Or la voix est une donnée à caractère personnel. A ce titre, elle est donc protégée par le RGPD. A moins d'être brouillée et anonymisée, ce qui peut s'avérer difficile, puisque le contexte permet souvent d'identifier les auteurs d'une discussion. Ces appareils peuvent enregistrer la voix de tiers à certaines conditions. Ils doivent notamment accorder leur consentement après avoir été informés des utilisations envisagées de leur voix et de l'identité de ceux qui auront accès à l'enregistrement. Ils peuvent également retirer ce consentement après coup et être informés de manière certaine quant à ces droits. Or les constructeurs n'ont mis en place aucune fonctionnalité pour récolter un tel consentement et fournir cette information obligatoire. On peut dès lors supposer que les constructeurs reportent ces responsabilités sur les consommateurs via leurs conditions générales. Bien entendu, ces derniers n'ont vraisemblablement pas conscience des obligations qui leur incombent et pensent que si le produit est en vente libre, c'est que son utilisation ne pose pas de soucis de légalité ou de respect de la vie privée. »

Même Apple compte bien investir le marché de la mise sur écoute. Lors de sa

Les micros indiscrets ne se trouvent pas que dans les télévisions. Ils équipent depuis longtemps les enceintes connectées. © ISHUTTERSTOCK/VIA

conférence de septembre, la marque a présenté une nouvelle fonctionnalité, baptisée Audio Intelligence. Cette option, qui doit débarquer dans les prochains mois sur la toute récente Apple Watch Series 12, permet de retranscrire, sur son écran, les quinze dernières secondes de discussion. Siri sera également capable de générer un résumé de sa journée, d'une réunion, etc. Apple assure toutefois qu'aucun interlocuteur ne sera identifiable et que l'enregistrement audio restera inaccessible à quiconque et qu'il sera, en outre, supprimé dès le compte rendu généré.

« Si rien ne permet d'identifier des interlocuteurs ou de déduire leur identité, on ne peut pas parler de données à caractère personnel », note Alexandra Jaspar. Dès lors, pas besoin de consentement ni d'informations particulières.

Tout de même, le fait que des sociétés qui s'étaient érigées, sans doute pour des raisons marketing, en parangon de la protection des données personnelles assument de proposer des logiciels capables d'enregistrer l'audio en continu traduit un changement de mentalités. Il y a quelques années, affirmer que notre smartphone écoutait toutes nos conversations sous prétexte que l'on avait été exposé à une pub pour un produit dont on avait parlé la veille passait pour de la parano. Aujourd'hui, c'est une fonctionnalité que de nombreux utilisateurs réclament.

Comment éviter de se faire espionner par sa TV

Si les téléviseurs se permettent autant d'indiscrétions, c'est parce qu'on les a autorisés à récolter toutes ces données. Lors de la première configuration, il vous sera demandé si vous souhaitez profiter de « l'assistant vocal ». Les constructeurs se gardent bien généralement de trop expliquer aux consommateurs combien de temps dureront les enregistrements. De la même manière, ils dissimulent souvent la technologie de l'ACR (lire par ailleurs) derrière une fonctionnalité de personnalisation du contenu ou usent de noms accrocheurs pour pousser à cocher la case « accep-

ter ». Ainsi, la technologie en question se cache sous l'appellation « TV : Enhanced Viewing », « Smart TV Experience » ou « Samba Interactive TV ». Pour s'assurer que l'ACR est bien désactivée, il faut faire un petit tour dans les menus. Sur un téléviseur Samsung, l'option se cache sous le nom « Conditions d'utilisation et confidentialité » dans le paramètre « Conditions d'utilisation et confidentialité ». Chez LG, il s'agit de la case « Informations de visionnage et publicités basées sur les centres d'intérêt » que l'on dénêche sous l'onglet « Contrats utilisateurs » dans le

menu « A propos de ce téléviseur ». L'option « Live Plus » doit également être désélectionnée dans les « paramètres supplémentaires ». Enfin, les TV Hisense cachent cette option sous le terme « Enhanced Viewing » dans l'onglet « Confidentialité » des paramètres. Afin d'éviter que les micros de la télévision n'enregistrent vos discussions, il suffit de désactiver la commande vocale. Si vous peinez à retrouver ces paramètres, il peut être utile de réaliser un redémarrage d'usine, puis de rester très vigilant sur les cases à cocher lors de la configuration initiale. TH.CA.